

# Bibliothèque publique et savoir partagé

**L**es controverses sur l'avenir des bibliothèques, et plus spécialement des bibliothèques publiques, semblent s'accorder au moins sur un point : la fonction que celles-ci assument comme carrefours dans l'espace public, comme lieux de rencontre et de partage des savoirs, demeurera irremplaçable, même dans un monde où les connaissances seraient totalement « virtualisées » et accessibles de n'importe où. Un nouveau paradigme semble ainsi émerger qui, plutôt que de mettre classiquement en avant les collections, valorise les usages et les processus de médiation.

## Patrick Bazin

Directeur de la Bibliothèque municipale de Lyon  
pbazin@bm-lyon.fr

Avant d'explorer ce que cette nouvelle orientation peut avoir de fécond, il convient cependant - hygiène de la contradiction oblige - d'en repérer les facilités et les risques.

Et d'abord, la problématique du partage n'encourt-elle pas le soupçon d'une certaine trivialité? Toutes les pratiques humaines en société démocratique ne relèvent-elles pas peu ou prou d'une telle approche? Le fait de regarder ensemble un même programme de télévision, de pratiquer les mêmes autoroutes, d'utiliser le même type d'ordinateur ne peut-il pas être interprété aussi comme le partage d'un même espace social, comme l'apprentissage, toujours renouvelé, de la vie commune?

De plus, cette problématique n'est-elle pas le signe d'une complaisance idéologique? La figure du bibliothécaire « partageux », colmant la fracture sociale dans les quartiers sensibles, s'opposant vaillamment à l'atomisation individualiste ou identitaire sur le Net, est une imagerie bien convenue. On peut se demander si elle permet vrai-

ment de spécifier le rôle des bibliothèques, de leur garantir un avenir, alors que celles-ci semblent avoir perdu la main sur l'essentiel, l'innovation documentaire.

Autrement dit, mettre l'accent sur la bibliothèque publique comme instance de partage n'est-ce pas se rassurer à bon compte plutôt que d'admettre que le roi est nu? N'est-ce pas adopter le mauvais point de vue, celui de l'auberge espagnole où l'on se bouscule pour emprunter, mais qui peine, au-delà des indices de fréquentation, à trouver une image culturelle forte dans la cité, du fait d'un éclectisme sans borne? N'est-ce pas prendre acte d'une sorte de dépossession ontologique qui, malgré les succès du moment, saperait les fondements de la bibliothèque publique?

De fait, les signes de cette dépossession sont nombreux. Ainsi, du côté des collections, s'amorce un mouvement d'externalisation qui ne saurait s'arrêter et fera que, demain, l'essentiel du potentiel documentaire, disponible sous forme numérique à travers les réseaux, échappera à la bibliothèque. Celle-ci risque ainsi

de ne plus être qu'un relais temporaire, un prestataire de service. Les bibliothèques disposant de fonds patrimoniaux, elles-mêmes, ne pourront pas se satisfaire éternellement de la seule exploitation de leur trésor de guerre.

Du côté de la technicité, force est de constater que la révolution documentaire emprunte les voies de l'ingénierie de la connaissance et s'effectue bien loin ou même indépendamment des bibliothèques. C'est vrai, par exemple, des standards SGML/XML, des logiciels de *knowledge management*, des moteurs de recherche, qui investissent toutes les sphères d'activité.

Quant à la maîtrise des contenus, favorisée justement par une large diffusion des nouveaux outils d'archivage et d'accès, elle s'exprime souvent davantage dans des lieux thématiques, éducatifs ou proches de la création : musées, centres d'art ou de culture scientifique et technique, écoles, entreprises soucieuses de capitaliser les connaissances, etc.

Dans un contexte où tout le monde devient documentaliste, où le monde lui-même devient une vaste bibliothèque, le bibliothécaire, paradoxalement, peut donc, à bon droit, s'interroger sur son statut et craindre que, sous couleur de partage et de médiation, il ne devienne un simple facilitateur, une espèce de *go-between*, bien marié d'avoir dû jeter naguère le bébé (le sanctuaire du savoir) avec l'eau du bain (les effluves d'une érudition confite).

### Une modestie perdue ?

La notion de partage n'est pas nouvelle. La bibliothèque publique a toujours été pensée comme un instrument favorisant l'accès de tous aux mêmes livres, aux mêmes connaissances. Son destin n'est pas séparable de la gestation, puis du développement d'une civilisation démocratique dans laquelle chaque citoyen doit pouvoir, au moins en

principe, être éclairé au même titre que les autres et rejoindre une communauté d'esprits libres. Dans un tel contexte, le rôle de la bibliothèque ne consiste pas seulement à vaincre certaines barrières économiques au bénéfice des couches populaires, mais aussi et surtout à rendre disponible simultanément une production dispersée dans l'espace et le temps. Il est, à la fois, de communiquer (faire connaître), de rassembler et de transmettre, c'est-à-dire de donner une visibilité synthétique à ce qui ne serait autrement qu'une succession

Dans un contexte  
où tout le monde  
devient documentaliste,  
où le monde lui-même  
devient une vaste  
bibliothèque,  
le bibliothécaire,  
paradoxalement,  
peut donc s'interroger  
sur son statut

d'actes singuliers de publication, répondant à des motivations particulières et conjoncturelles. Il s'appuie sur un projet fondamentalement encyclopédiste, partant du principe, plus ou moins explicite, qu'il y a plus dans le tout que dans les parties et que, par-delà l'extrême diversité des approches et des sensibilités, les œuvres de la pensée constituent ensemble un véritable corpus renvoyant, d'un côté, à un monde progressivement compréhensible et, de l'autre, à une communauté. Dans cette perspective, profondément politique, l'unité du corps social et l'unité du savoir se renforcent mutuellement.

Pour remplir sa mission, la bibliothèque doit résoudre une contradic-

tion. Elle doit savoir, avant tout, gérer la complexité, c'est-à-dire rendre la profusion appréhendable en la hiérarchisant par un système de cribles (les fichiers, le classement, l'aménagement des espaces), sans rien exclure pour autant (du moins dans la limite du budget d'acquisition ou du périmètre du Dépôt légal). À la différence d'autres institutions, comme l'école, elle n'a pas pour fonction première de sélectionner les composants d'un savoir normatif, mais, en même temps, elle doit développer et ordonner ses collections de façon équilibrée, c'est-à-dire en tenant compte d'un critère de représentativité des documents. Ce critère est suffisamment relatif et mouvant pour rendre toute politique d'acquisition difficile (à mon avis impossible) à justifier rationnellement. Tout au plus peut-on, *a posteriori* et sur le mode de la narration, expliquer des choix, c'est-à-dire exhiber leur caractère raisonnable au regard des multiples contraintes en présence : la production éditoriale du moment, l'air du temps, la pression des lecteurs, la prime donnée à l'exigence littéraire, la prise en compte de la longue durée, le contexte local, etc. La contingence des choix apparaît, d'ailleurs, clairement lorsqu'on étudie rétrospectivement l'évolution des collections ou la stratification des divers styles d'indexation matière. Chaque bibliothèque ressemble alors davantage à un champ de fouille pétri d'histoire qu'à une construction d'ingénieur.

Cela ne signifie pas que les bibliothécaires n'aient pas besoin d'une grande technicité dans la recherche bibliographique et le traitement documentaire. On peut même affirmer que, faute de disposer d'une « vérité » à eux, ils doivent justement soigner les procédures : les procédures de repérage, de comparaison, de collégialité, etc. Cette technicité procédurale est la garantie d'un élargissement du champ de vision et d'une recherche de clarté dans l'organisation de l'offre documentaire.

Mais, en fin de compte, la justification des choix est d'ordre déontologique, elle dépend de la capacité qu'ont les bibliothécaires de lecture publique - à la différence des documentalistes spécialisés - de se représenter l'intérêt général.

Cela ne veut pas dire inversement que les bibliothécaires ne doivent pas s'intéresser aux contenus. Ils doivent, au contraire, être capables de les appréhender et de les évaluer afin d'interpréter convenablement la demande du public, de constituer des collections équilibrées et de donner à celles-ci une visibilité opératoire. Mais cette attention aux contenus doit demeurer surplombante. Elle doit s'attacher tout particulièrement à faciliter le passage d'un niveau à l'autre et d'un domaine à l'autre, de manière à satisfaire la demande de lecteurs de plus en plus experts dans tel ou tel domaine et néophytes dans tels autres. Elle doit donc s'inscrire dans une démarche pluridisciplinaire et humaniste. Celle-ci

ne doit cependant pas être confondue avec une théorie de l'interdisciplinarité (il en existe), dont le bibliothécaire serait le spécialiste et la bibliothèque l'incarnation. Encore moins avec la promotion d'une école de pensée. L'efficacité du bibliothécaire réside dans sa réserve et dans une espèce d'interaction faible aux savoirs. Sa modestie légendaire n'est pas un défaut de communication, mais une caractéristique de son épistémologie et de son professionnalisme, un gage de son aptitude à favoriser le partage.

Du moins, tel était, il y a peu de temps encore, le modèle standard de la bibliothèque publique. Mais une

évolution récente, liée aussi bien à des changements sociétaux qu'aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), semblerait bouleverser la donne.

### Un rêve de médiation totale

La substitution progressive d'une textualité numérique sans bornes à la centralité du livre investit apparemment le bibliothécaire de responsabilités accrues vis-à-vis des contenus. Ces pouvoirs nouveaux sem-

blent l'autoriser à intervenir de façon beaucoup plus directe dans la chaîne de diffusion, de transmission et même d'élaboration des savoirs. Son rôle ne s'arrête plus au seuil du livre, à la page de titre au-delà de laquelle, selon les thuriféraires d'un ordre du livre intangible, le texte entrerait immédiatement en colloque singulier avec le lecteur. Il semble désormais

sans limites : numérisation des contenus ou récupération de documents nativement électroniques ; création de métadonnées susceptibles de baliser finement ceux-ci, de les qualifier et de les relier entre eux dans l'espace hypertextuel ; production de cédéroms ou de bases de données thématiques ; voire, constitution de communautés virtuelles d'auteurs.

D'espace de lecture, la bibliothèque semble donc en passe de devenir, de fil en aiguille, machine de lecture et d'écriture, dispositif de transformation et de redistribution permanentes des savoirs inscrits. Au dire de certains bibliothécaires, elle serait à même de servir d'inter-

face idéale dans un monde d'auteurs/lecteurs débarrassés des vieilles médiations, à commencer par celle de l'éditeur. À la croisée de tous les chemins, ceux de la technologie, des flux de connaissances et de la demande sociale, la bibliothèque deviendrait une instance privilégiée de sélection et de prescription des meilleurs contenus. Dans un univers de signes, guetté par la surabondance et l'aboulie, pour ne pas dire l'anarchie et la violence symboliques, elle offrirait, au cœur de la cité, les services d'un sésame sécurisant, d'une bienveillante police des savoirs.

Dans le même temps, le contexte humain change.

La « fracture sociale », avec sa dimension multiculturelle, ne renvoie plus exactement aux défis éducatifs qui prévalaient encore il y a 30 ans, lorsqu'il paraissait suffisant de donner accès progressivement et linéairement à certaines valeurs culturelles reconnues. Sa réduction passe désormais par la prise en compte de situations qui échappent aux anticipations classiques. Elle demande au bibliothécaire, souvent assisté par des médiateurs, de construire avec les « usagers » eux-mêmes des parcours inédits susceptibles de favoriser la formation individuelle (aide aux devoirs, ateliers d'écriture), l'intégration professionnelle (aide à la recherche de formations et d'emplois), l'émergence de projets collectifs, voire communautaires (création de sites Web, etc.).

D'un autre côté, l'attente des couches moyennes en matière d'information et de connaissances se fait plus exigeante, sur fond de mondialisation et de compétition pour un savoir socialement efficace. Cette attente ne se satisfait plus seulement d'une offre stéréotypée, diffusée globalement et reçue passivement, de type *broadcast* (presse et télévision). Elle recherche des réponses ciblées et personnalisées, ainsi que la possibilité de choisir et même de créer. Il n'est donc pas étonnant que le modèle de la base de données dans

D'espace de lecture,  
la bibliothèque  
semble devenir  
machine de lecture  
et d'écriture,  
dispositif  
de transformation  
et de redistribution  
permanentes  
des savoirs inscrits

laquelle on se sert librement quitte le champ strictement professionnel pour séduire un public de plus en plus large et que la bibliothèque publique, qui en est l'une des meilleures incarnations - parce qu'elle est généraliste, familière et conviviale - rencontre, partout dans le monde, un intérêt croissant. On attend d'elle que, tout en continuant à diffuser les standards (le roman ou le documentaire dont on parle), elle assiste chacun, personnellement, dans ses quêtes les plus variées et qu'elle intervienne dans une infinité de domaines : formation permanente, information économique et sociale, tourisme, impression à la demande de documents divers, etc. Elle apparaît finalement comme l'un des principaux alliés du nouveau consumérisme intellectuel.

Au total, si l'on en croit certains plaidoyers, la bibliothèque publique en arriverait, finalement, à cumuler les avantages et les légitimités qui feraient de plus en plus défaut aux autres partenaires de la chaîne du savoir : l'édition, la librairie, les médias, voire l'école ou les auteurs eux-mêmes. D'où, parfois, une certaine arrogance dans des débats tels que celui du droit de prêt. Forte de sa position centrale et de sa compétence de passeur, elle aurait l'opportunité de devenir, dans un monde de réseaux et de flux, le cœur même du système de médiation et de régulation dont une société intelligente et solidaire a besoin. Qu'en est-il en réalité?

### Pour un espace public du savoir

La vérité est que la mutation vécue aujourd'hui par les bibliothèques traverse de la même manière les autres secteurs du savoir et y suscite le même type de réponses, « orienté partage ».

Par exemple, la révolution amorcée par le monde de l'édition et de la distribution va bien au-delà des gains

de productivité permis par l'intégration des nouvelles technologies. Le véritable enjeu réside dans le dépassement du modèle prédictif, basé sur l'anticipation des choix du public et la production hasardeuse de *best-sellers*, au profit d'un modèle participatif, basé sur l'intervention directe des lecteurs et des auteurs dans le système. L'objectif final ne sera plus tellement de produire le livre qui marche que de maîtriser les interactions entre tous les acteurs du système et d'en tirer les valeurs ajoutées.

Transformation du livre en base de données déclinable à volonté; impression personnalisée à la demande et à distance; constitution de catalogues de libraires associant notices bibliographiques, informations variées et services; création de sites interactifs donnant la « parole » aux lecteurs et aux auteurs : voilà quelques premières manifestations d'une nouvelle économie qui ne trouve plus sa raison d'être uniquement dans la diffusion de produits finis, mais dans le partage continu d'informations et la captation de ce potentiel d'échange.

Le même constat pourrait s'appliquer à l'évolution des modèles éducatifs, qui valorisent la coopération enseignants-enseignés, ou des médias, qui investissent dans des portails de services et d'échange.

Au fond, la plupart des secteurs d'activité s'aperçoivent aujourd'hui, sans doute parce qu'ils ont pris l'habitude de fonctionner en réseau et de valoriser leur « *soft* » (la partie intelligente de leur savoir-faire), qu'ils ont quelque chose à partager. Cette disposition au partage s'organise souvent autour d'un dispositif documentaire qui traite, mémorise et

diffuse les données ou les expériences. En outre, elle n'est pas forcément limitée et tribale. Au contraire, elle vise souvent un public large et indéterminé, dans l'espoir de susciter une réaction et de pouvoir, ensuite, fort de celle-ci, affiner, diversifier et étendre davantage l'offre de service. La bibliothèque ne bénéficie donc pas d'une exclusivité, même si cette montée en puissance des réseaux du savoir, en développant de nouvelles habitudes, renforce sa propre position. Bien d'autres formes d'offres existent, de plus en plus nombreuses, qui contribuent à structurer, de façon ouverte et démocratique, la communauté du savoir. C'est pourquoi, dans un contexte de concurrence généralisée, la bibliothèque publique doit chercher à mieux spécifier le sens de son action.

Dans un contexte de concurrence généralisée, la bibliothèque publique doit chercher à mieux spécifier le sens de son action

L'erreur serait de penser qu'il faille faire feu de tout bois et quitter la position de relatif retrait analysée plus haut. Prenons simplement l'exemple de l'édition.

Peut-on prétendre, comme certains l'avancent, que l'avenir des bibliothèques passe non seulement par la numérisation de collections ou le repérage et l'indexation de sites Internet, mais aussi par la transformation de corpus numérisés en œuvres électroniques ou par la qualification et la promotion de textes trouvés sur le Web? Le travail d'édition, quel qu'en soit le support, suppose non seulement un savoir-faire spécifique, mais aussi et surtout une orientation, un parti pris qui sont à l'opposé de la neutralité propre au métier de bibliothécaire. La force de ce dernier est d'intervenir après coup, de rendre accessibles les productions intellectuelles, de leur donner une co-visibilité dans le cadre spatio-temporel le plus large, de faciliter le passage de l'une à l'autre.

Certes, l'évolution technologique amène le bibliothécaire à être beaucoup plus réactif à l'offre documentaire, plus soucieux des contenus et à devenir, plus que jamais, un accompagnateur du lecteur dans sa poursuite d'un thème, un « médiateur ». Mais, au bout du compte, c'est au lecteur, et non au bibliothécaire, de trancher. C'est dans cette petite différence fondamentale que réside la spécificité technique et déontologique de celui-ci.

Il faut bien admettre que cette position de retrait conduit à des apories. Comment guider, conseiller, tout en laissant ouvert le champ documentaire (la question se pose de façon particulièrement aiguë avec Internet)? Comment sélectionner sans censurer? Il n'y a pas de réponse théorique à ce genre de questions, mais une pratique quotidienne inspirée par un souci, celui de ménager un espace public du savoir.

La notion d'espace public n'est pas facile à définir. Fait-elle référence à l'addition de pratiques privées ou, au contraire, à des pratiques exclusivement collectives? L'exemple de la bibliothèque montre qu'il peut s'agir d'un mélange des deux

registres : les usagers y viennent individuellement et librement, avec des préoccupations privées, pour y consulter des documents reflétant

l'évolution  
technologique  
amène  
le bibliothécaire  
à être  
beaucoup plus réactif  
à l'offre documentaire,  
plus soucieux  
des contenus  
et à devenir  
un accompagnateur  
du lecteur,  
un « médiateur »

des points de vue très divers. Mais ils utilisent aussi les mêmes lieux, les mêmes outils, les mêmes collections et, ce faisant, construisent un

espace mental commun, sinon homogène.

La forme numérique du savoir, tout en élargissant l'accès aux connaissances, peut remettre en question cet équilibre. Par exemple, la possibilité d'accéder de chez soi, individuellement, à une séquence d'information parfaitement ciblée et de payer à l'acte (de lecture) peut couper le lecteur, à force de personnalisation du service, d'un contexte vraiment partagé. C'est pourquoi il est si important de s'attacher, d'abord, à donner une visibilité au paysage documentaire et à aider le lecteur à prendre du recul pour s'orienter par lui-même. Cette distanciation est particulièrement difficile à obtenir dans la jungle des réseaux numériques, d'autant plus qu'elle est génératrice de surcoûts. Face à cette difficulté, autant économique (et politique) que technique, les bibliothèques doivent se concentrer sur leur véritable priorité, celle de mettre en œuvre, sans doute par une coopération nationale et internationale, de nouveaux dispositifs favorables à la transversalité du regard.

*Juin 2000*